

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION D'ANNULATION DE
CERTAINES ÉLECTIONS

(article 31.4)a) et instruction administrative 606 du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'administration chargée de l'examen préliminaire international a constaté que le déposant a élu les États suivants :

qui ne sont pas des États désignés (*préciser*) :

qui ne sont pas liés par le chapitre II du PCT (*préciser*) :

2. En conséquence, il est notifié au déposant que les élections en question ont été annulées d'office.

3. Une copie de la présente notification a été envoyée au Bureau international.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone